

AVIS AUX MEMBRES

No. 2019 – 105

Le 21 octobre 2019

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Compagnie de la Baie d'Hudson (HBC) Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que la Compagnie de la Baie d'Hudson (« HBC » ou « la société ») (TSX : HBC) a annoncé qu'elle a conclu une entente définitive (la « convention d'arrangement ») avec un groupe d'actionnaires de HBC (le « groupe d'actionnaires ») pour fermer le capital de la société.

Selon les modalités de la convention d'arrangement, les actions ordinaires de la société qui ne sont pas détenues par le groupe d'actionnaires seront acquises aux fins d'annulation au prix de 10,30 \$ CA par action.

L'opération doit être réalisée au moyen d'un arrangement approuvé par les tribunaux en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). La réalisation de l'opération est sujette à de nombreuses conditions, notamment à l'approbation des tribunaux, à l'obtention de certaines approbations réglementaires, à l'approbation de la majorité des actionnaires minoritaires de la société (à l'exclusion du groupe d'actionnaires et de ses affiliées) ainsi qu'à l'approbation de 75 % des porteurs de titres soumis au vote à l'assemblée extraordinaire des actionnaires qui sera tenue aux fins d'approbation de l'opération.

HBC prévoit d'envoyer une circulaire d'information par la poste pour l'assemblée extraordinaire en novembre 2019 et de tenir l'assemblée en décembre 2019.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.



Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Jay Rajarathinam
Président et chef de la compensation